



Autorisation de travaux sans details ni plans

Par **Squall**, le 13/12/2012 à 12:15

Bonjour,

Pour situer le problème je suis dans une copropriété et dans une résolution qui va être soumise à l'assemblée générale on nous demande d'autoriser la mairie à effectuer une modification d'entrée d'école qui serait désormais sur une voie de la copropriété.

Je voudrais savoir si il est normal que cette résolution soit présentée alors que l'on ne nous présente aucun projet détaillé, ni plan, ni lieu d'implantation exact, ni dimension de cette entrée etc... En bref rien!

J'ai l'impression qu'on nous demande de signer un chèque en blanc... Pourrait-on me dire si il y a un moyen d'empêcher que cette résolution soit soumise aux votes?

Merci d'avance

Par **kantopepa**, le 13/12/2012 à 16:16

bonjour Je ne sais pas mais je vous conseille de réagir vite ...

Les travaux comprennent-ils le ravalement de la façade ou

Par **chaber**, le 13/12/2012 à 16:51

bonjour kantoepa

bonjour est une marque de politesse

Il faudrait peut-être relire la question avant de parler façade et de faire de la publicité que j'ai supprimée

Par **Marion2**, le **13/12/2012** à **17:05**

Bonjour Squall,

Vous envoyez un courrier recommandé AR au Syndic en demandant que soient transmis à tous les copropriétaires, et ce avant la tenue de l'AG, tous les détails (donc lieu l'implantation, les dimensions, les plans, etc...) concernant cette modification d'entrée d'école.

Faites signer ce courrier par un maximum de copropriétaires.

Cdt

Par **Squall**, le **13/12/2012** à **17:40**

Merci pour vos réponses!